



## Délibérations du conseil municipal de Montsinéry-Tonnégrande

2008

### Séance ordinaire du 11 juin 2008

- 2008-31 demande de convention d'occupation précaire de la voirie de desserte du projet Dilo
- 2008-32 composition du comité de pilotage et de suivi de la zone d'aménagement concerté multisites de Montsinéry
- 2008-33 annulation et remplacement de la délibération 2007-16 autorisant la vente à la SIGUY des parcelles communales AX 17 et AX 18
- 2008-34 projet et plan de financement pour la réhabilitation de l'église de Tonnégrande
- 2008-35 projet et plan de financement de la réhabilitation de la cale inclinée de Tonnégrande
- 2008-36 réalisation d'un abri pour cycles à l'école élémentaire Léopold-Héder de Montsinéry
- 2008-37 réalisation d'un orthophotoplan des zones urbaines et aménageables de la commune
- 2008-38 couverture du plateau omnisports de Montsinéry
- 2008-39 restauration de la mairie de Montsinéry
- 2008-40 aménagement de la place de l'église de Montsinéry
- 2008-41 renouvellement du contrat de la Société d'étude et d'ingénierie de travaux (SEIT)
- 2008-42 projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) arrêté par la Communauté des communes du centre littoral (CCCL)
- 2008-43 construction d'un nouveau groupe scolaire à Tonnégrande
- 2008-44 voiture de fonction du maire

**MONT SINERY  
TONNEGRANDE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2008**

**DATE DE CONVOCATION**

05 Juin 2008

**DATE D’AFFICHAGE**

05 Juin 2008

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15  
PRESENTS : 14  
ABSENTS : 01  
QUORUM : 08

**DELIBERATION N°2008/43/M-T**

**L’AN DEUX MILLE HUIT LE ONZE JUIN A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL** dûment convoqué par Monsieur le Maire, s’est assemblé en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

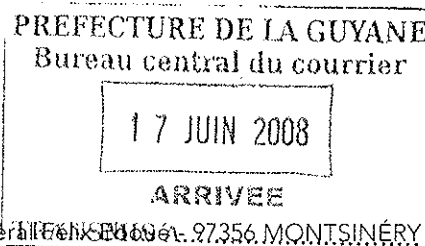
**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1<sup>er</sup> Adjoint  
Madame **Rosaline CAMILLE** 2<sup>ème</sup> adjointe  
Monsieur **Patrick LABEAU** 3<sup>ème</sup> adjoint  
Madame **Marcelline POPO** 4<sup>ème</sup> adjointe  
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale  
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère  
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller  
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère  
Monsieur **Alain-Patrick ROBINSON** Conseiller  
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller  
Madame **Pauline TARCY** Conseillère  
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère  
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller

**ABSENTE EXCUSÉE :**

Madame **Marie-Georges DUMAISON** Conseillère

Les conseillers Municipaux présent formant la majorité des membres en exercice, conformément à l’article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d’un Secrétaire au vu de l’application de l’article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **Marcelline POPO**, 4<sup>ème</sup> Adjointe, a été nommée à ces fonctions qu’elle a acceptées.



**Délibération N°2008/43/MT portant  
Construction d'un groupe scolaire à Tonnégrande**

Montsinéry-Tonnégrande, le 11 Juin 2008

Monsieur le Maire expose :

Le projet consiste en la construction d'une école maternelle et primaire à Tonnégrande, afin de répondre à des besoins urgents en matière d'accueil des élèves, les enfants étant actuellement placés dans un bâtiment provisoire hors normes sécuritaires. Il s'agit également d'anticiper les programmes de constructions immobilières qui vont drainer un potentiel de population importante sur ce secteur et donc une augmentation du nombre d'enfants à scolariser.

**Travaux à réaliser :**

Les travaux consistent à construire :

- 1 classe maternelle avec salle de repos et de propreté ;
- 3 classes élémentaires avec sanitaires garçons et filles ;
- 1 préau
- 1 réfectoire avec office réfectoire, sanitaires et vestiaires ainsi qu'un local poubelles
- 1 bureau administration avec accueil/attente, infirmerie, sanitaires adultes et salles professeurs ;
- 1 salle de lecture ;
- 1 local technicien-entretien plus sécurité.

**Coût estimatif de la réalisation :**

Le coût estimatif de l'ensemble des travaux est de 530 000 Euros pour les travaux, ce montant comprenant 510 000 Euros pour les travaux bâtiment et 20 000 Euros pour les raccordements VRD.

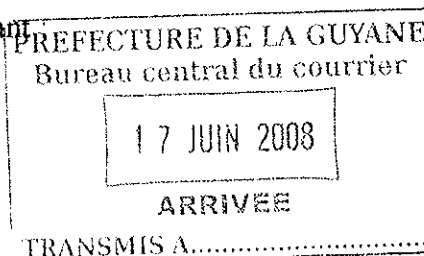
Le coût estimatif des travaux d'ingénierie, divers et aléas est de 130 000 Euros.

Le coût total estimatif est de 660 000 Euros.

**Plan de financement :**

Le plan de financement envisagé est le suivant

- ETAT (48%)	:	316 800 €
- FEDER (32%)	:	211 200 €
- REGION (15%)	:	99 000 €
- Commune (5%)	:	33 000 €
<b>Montant total</b>	<b>:</b>	<b>660 000 €</b>



.../...

Une demande dérogatoire des 20 % sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Guyane, compte tenu de la situation financière de la commune.

Il vous est donc demandé :

- 1) – d'approuver le principe de réalisation de cette construction de groupe scolaire ;
- 2) – d'approuver le coût estimatif de 660 000 Euros ;
- 3) – d'approuver le Plan de Financement proposé ;
- 4) – d'autoriser le Maire à rechercher les crédits nécessaires et à signer tout acte administratif ou financier se rapportant à cette opération dans la limite financière prévue ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**OUI** l'exposé du Maire ;

Vu la loi du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire concernant la construction d'un groupe scolaire à Tonnégrande ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

#### DECIDE :

**APPROUVE** le principe de construction d'un groupe scolaire à Tonnégrande.

**APPROUVE** le coût estimatif de **660 000 Euros**.

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

- ETAT (48%)	:	316 800 €
- FEDER (32%)	:	211 200 €
- REGION (15%)	:	99 000 €
- Commune (5%)	:	33 000 €
<b>Montant total</b>	<b>:</b>	<b>660 000 €</b>

**AUTORISE** le Maire à rechercher les crédits nécessaires et à signer tout acte administratif ou financier se rapportant à l'opération dans la limite financière de **660 000 Euros**.

**ADOPTÉE PAR QUATORZE (14) VOIX CONTRE ZERO (0).**

Pour certification exécutoire,



Le Maire

**Patrick LECANTE**

